

# Énergie Saguenay : le gaz n'a aucune place dans nos scénarios énergétiques futurs.

Mémoire sur le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Déposé à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Par le Mouvement écocitoyen UNEplanète

Carole Dupuis, porte-parole

Le 20 octobre 2020



## TABLE DES MATIÈRES

LE MOUVEMENT ÉCOCITOYEN UNEPLANÈTE.....	2
UN PROJET À REJETER : POUR LE CLIMAT .....	3
UN PROJET À REJETER : POUR LA BIODIVERSITÉ.....	4
UN PROJET À REJETER : POUR L'ÉCONOMIE .....	4
UN PROJET À REJETER : POUR RESPECTER LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	5
UN PROJET À REJETER : POUR NOS ENFANTS.....	6
RECOMMANDATION.....	7
CONCLUSION.....	7

## Le Mouvement écocitoyen UNEplanète

---

« Nous sommes la première génération à bien comprendre les changements climatiques et la dernière à pouvoir en contrer les conséquences. »

— Petteri Taalas, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale

C'est de cette urgence, si bien décrite par Petteri Taalas, qu'émerge le Mouvement écocitoyen UNEplanète, une coalition de groupes citoyens, de citoyennes et de citoyens engagés qui désirent inscrire leur action dans un mouvement collectif.

Pourquoi « UNEplanète » ? Parce que nous avons une conscience aigüe du fait qu'il n'existe qu'une seule planète Terre et que nous sommes en train de détruire les conditions qui y rendent la vie possible. Pour exprimer, aussi, l'idée que nous portons tous, solidairement, la responsabilité de passer en mode urgence afin de sauver ce qui peut encore être sauvé.

Notre mission est de contribuer concrètement à freiner le plus rapidement possible le réchauffement climatique :

- en ralliant au Québec des groupes et des personnes climato-actifs;
- en soutenant un modèle de société ainsi que des gestes individuels et collectifs qui respectent les capacités de la planète;
- en incarnant dans l'espace public une voix citoyenne informée, concertée, solidaire et non partisane.

UNE pour tous, tous pour UNE ! Telle pourrait être notre devise — et tel est le message que nous voulons porter aujourd'hui en donnant notre avis sur le projet Énergie Saguenay.

## Deux évaluations, un seul projet

---

En préambule, nous tenons à préciser que nous déplorons la décision du BAPE d'acquiescer à la volonté du promoteur de faire évaluer séparément le gazoduc et l'usine de liquéfaction Énergie Saguenay. Le projet de complexe industriel de liquéfaction de gaz de l'Ouest canadien est indissociable du projet de construction d'un nouveau pipeline gazier de 780 kilomètres qui relierait la ligne existante principale de TransCanada, en Ontario, au Saguenay ou du trafic de super-méthaniers qu'il occasionnerait dans le fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit là d'un seul et même projet que nous traiterons comme tel dans les pages qui suivent.

## Un projet à rejeter : pour le climat

---

Le mégaprojet Énergie Saguenay/Gazoduc permettrait de transporter, liquéfier et exporter 16 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel par an, ce qui correspond à 2,6 fois la consommation de l'ensemble du Québec. Il s'agit donc d'un projet à impact climatique majeur dont l'évaluation ne peut pas se limiter au Québec, dans la mesure où les GES n'ont pas de frontières.

Or, selon le GIEC, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le budget carbone mondial était estimé à 420 GtCO<sub>2</sub> pour une probabilité de seulement 66 % de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Respecter ce budget carbone exige que la planète ait ramené à **zéro** d'ici 2040 ses émissions anthropiques mondiales nettes de CO<sub>2</sub>.<sup>1</sup> On sait par ailleurs que les énergies fossiles sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et que l'atteinte de l'objectif de carboneutralité exige l'élimination complète ou presque complète de leur production et de leur consommation.

Le GIEC émet aussi une mise en garde ferme par rapport à l'espoir de voir les technologies de capture et de séquestration du carbone résoudre le problème : « L'élimination du dioxyde de carbone déployée à grande échelle n'est pas prouvée, et le recours à une telle technologie est un risque majeur dans la capacité de limiter le réchauffement à 1,5 °C. »<sup>2</sup>

Ceci étant, il découle qu'aucun projet d'énergie non renouvelable ne saurait être considéré comme « acceptable », quels que soient les moyens promis pour en rendre une petite portion soi-disant « carboneutre ». Ce principe demeurerait valable même si le gaz extrait principalement par fracturation dans l'Ouest canadien remplaçait d'autres combustibles fossiles, comme le prétend le promoteur, car nous n'en sommes plus là depuis longtemps : tel que démontré par les chiffres du GIEC mentionnés plus

haut, pour que les jeunes nés au XXI<sup>e</sup> siècle aient une chance de vivre dans un monde sécuritaire et d'éviter les coûts catastrophiques des événements météo extrêmes qui les attendent, le monde doit atteindre la carboneutralité d'ici 2040. Pour ce faire, le charbon, le pétrole et le gaz doivent être remplacés d'urgence, entièrement et uniquement par des solutions de sobriété d'abord, des solutions d'efficacité ensuite et finalement des énergies renouvelables. Le gaz n'a aucune place dans nos scénarios énergétiques futurs.

## Un projet à rejeter : pour la biodiversité

---

« Environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies » prévient la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)), en précisant que « Cette perte est la conséquence directe de l'activité humaine et constitue une menace directe pour le bien-être de l'humanité dans toutes les régions du monde. ». L'organisme classe « les changements d'usage des terres et de la mer » au premier rang des facteurs responsables de cet effondrement et « le changement climatique » au troisième rang.<sup>3</sup>

Or, le projet Énergie Saguenay et son indispensable pendant, Gazoduq, sont de nature à augmenter encore l'impact de ces facteurs et constituent ainsi des menaces supplémentaires pour la biodiversité. En traversant les milieux naturels du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue au fjord du Saguenay, le pipeline fragmenterait l'habitat d'espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition. Sa construction troublerait les bassins versants de nombreuses rivières aussi majestueuses qu'indispensables aux écosystèmes qu'elles abritent. De plus, l'exportation du GNL induirait un trafic important de super-méthaniers dans le fjord du Saguenay, habitat de nombreuses espèces et refuge acoustique du béluga du Saint-Laurent - considéré comme une espèce menacée, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec, et en voie de disparition, selon la classification du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Il n'y a pas d'équilibre possible entre des choix économiques mortifères et des écosystèmes à l'agonie. Il faut choisir et nous demandons à la Commission de choisir la vie – qui exige le rejet de projets comme Énergie Saguenay/Gazoduq.

## Un projet à rejeter : pour l'économie

---

Le Québec et la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean méritent mieux qu'une économie dépendante de capitaux étrangers indifférents à la destruction des écosystèmes et aux

impacts de leurs activités sur les milieux de vie concernés. Ils méritent mieux, également, que des projets liés au secteur des énergies fossiles dont le déclin est déjà perceptible face aux ambitions climatiques croissantes des populations. La résilience économique du Québec et de ses régions exige une remise en cause profonde des paradigmes qui nous font trop souvent investir dans notre propre vulnérabilité.

## Un projet à rejeter : pour respecter les principes du développement durable

---

« Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable. »<sup>4</sup>

Nous estimons que le projet Énergie Saguenay/Gazoduq contrevient de manière marquée à au moins 13 de ces principes :

- « **Santé et qualité de vie** » : en accroissant et en prolongeant la consommation de gaz naturel, le projet contribuerait au réchauffement climatique et amplifierait ainsi ce que l'Organisation mondiale de la santé considère être « la plus grande menace pour la santé du 21e siècle »<sup>5</sup>. Que les GES proviennent principalement de la fracturation du gaz en Alberta ou de la combustion du gaz en Europe n'atténue en rien les enjeux de santé et de qualité de vie liés au réchauffement climatique.
- « **Équité et solidarité sociales** » : en contribuant au réchauffement climatique, le projet contreviendrait notamment au principe d'équité intergénérationnelle.
- « **Protection de l'environnement** » : en contribuant au réchauffement climatique et en portant atteinte aux milieux naturels de diverses autres manières, notamment en détruisant des milieux humides et des superficies forestières, le projet serait néfaste pour l'environnement. De plus, la nature et les populations de l'Ouest canadien sont durement affectées par l'extraction du gaz.
- « **Efficacité économique** » : le Saguenay, comme les autres régions du Québec, devrait pouvoir développer une économie résiliente, apte à assurer des conditions de vie acceptables pour sa population dans un contexte de sortie des énergies fossiles. De plus, l'hydroélectricité du Québec sera utilisée beaucoup plus efficacement, sur le plan économique, en la mettant au service de l'électrification et de la résilience des territoires du Québec qu'en la dilapidant pour produire une énergie fossile.

- « **Accès au savoir** » : la population devrait être informée des faits réels concernant les impacts environnementaux du gaz naturel.

+

- « **Participation et engagement** » : la décision d'évaluer Énergie Saguenay indépendamment du gazoduc et le refus de préciser la portée des émissions de GES qui seront prises en compte constituent des accrocs au principe de participation et d'engagement, tout comme les décisions de tenir les audiences uniquement au Saguenay puis de les tenir à distance.

- « **Prévention** » les risques découlant de la combustion continue des énergies fossiles sont connus et terrifiants. Avaliser un nouveau projet de gaz naturel en 2020 serait un manquement grave au principe de prévention.

- « **Précaution** » : « Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures efficaces visant à prévenir une dégradation de l'environnement », dit ce principe. Les efforts du promoteur pour convaincre que son combustible remplacera d'autres combustibles un peu plus dommageables ne doivent d'aucune manière masquer les dommages graves et irréversibles découlant de l'extraction et de la combustion du gaz qui serait traité dans cette usine.

+

- « **Préservation de la biodiversité** » et « **Respect de la capacité de support des écosystèmes** » : voir la section 2 sur la biodiversité.
- « **Production et consommation responsables** » : une infrastructure qui perpétuerait la production et la consommation de gaz naturel au cours des prochaines décennies ne saurait être qualifiée de « responsable ».
- « **Pollueur payeur** » et « **Internalisation des coûts** » : assurément, les investisseurs américains ne seront pas présents pour assumer les coûts des impacts climatiques et écologiques de leur infrastructure d'ici à son démantèlement et par la suite.

## Un projet à rejeter : pour nos enfants

---

Les jeunes multiplient les appels à la raison et plusieurs d'entre eux souffrent, à juste titre, d'écoanxiété. Nous avons du mal à nous expliquer pourquoi il est encore nécessaire de lutter contre un projet qui est aussi manifestement à contre-courant des chemins à suivre pour déboucher l'avenir de nos enfants.

Nous faisons appel au sens moral de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour faire la part des choses entre d'hypothétiques gains à court terme pour un petit nombre et l'avenir de toute la génération montante. À ce moment charnière dans l'histoire de l'humanité, chaque prise de position d'un organisme aussi influent que le BAPE a un effet d'exemplarité qui ne saurait être sous-estimé.

## Recommandation

---

Nous recommandons que le BAPE donne un avis négatif catégorique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay – Énergie Saguenay.

## Conclusion

---

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète remercie la Commission d'enquête du BAPE d'avoir porté attention à ses points de vue et espère vivement qu'il les prendra en considération.

---

### Les groupes membres du Mouvement écocitoyen UNEplanète

Rive-Sud en transition  
Comité vigilance hydrocarbures de Montréal  
Environnement Vert Plus  
Lotbinière en transition  
Mobilisation Climat Trois-Rivières  
Montmagny en transition  
Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie  
Transition Capitale-Nationale

---

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Global Warming of 1.5 °C, IPCC special report, 2019, p. 96. <https://www.ipcc.ch/sr15/download/>

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2018. Special Report on Global Warming of 1.5 °C. Ch 2. [traduction libre]

<sup>3</sup> [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15\\_Full\\_Report\\_High\\_Res.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf)

<sup>4</sup> Communiqué de presse: Le dangereux déclin de biodiversité – IPBES, 6 mai 2019. Résumé à l'intention des décideurs, photos, vidéos et autres ressources médiatiques : [bit.ly/IPBESReport](http://bit.ly/IPBESReport)

<sup>5</sup> Site Web du BAPE consulté le 20 octobre 2020.

<sup>6</sup> Organisation mondiale de la santé (OMS). 2016. Discours liminaire du directeur général de l'OMS lors du débat d'experts du Conseil des droits de l'homme sur le changement climatique et le droit à la santé